

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le **Règlement 358-2020 abrogeant le règlement numéro 314-2015 et modifiant les dispositions du règlement numéro 225-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses**, adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance tenue en date du 17 septembre 2020, est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement susmentionné au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 18 septembre 2020



Isabelle Daoust, CPA, CGA
Directrice générale adjointe et directrice des finances